



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Remplace la date : 08 Fév 2017

Date de révision : 24 Avr 2023

Version : 2.0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE/DE L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom de l'étiquette du produit Citrus Burst
Autres moyens d'identification
UPC Code(s) Sans objet
Code du produit 2652-3656, 2693-4467
Synonymes Esteam Citrus Burst

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Dégraissant à usage général, observateur de tapis et booster de nettoyage.
Utilisations déconseillées Suivez les instructions de l'étiquette. Non recommandé pour toute utilisation, sauf l'utilisation prévue.

Coordonnées du fournisseur

Adresse du fournisseur
Systèmes de nettoyage Esteam
1-3680, promenade Odyssey
Mississauga (Ont.) L5M 0Y9
Canada

Adresse du fabricant
AramSCO Inc.
4282 Sud 590 Ouest
Salt Lake City, UT 84123
États-Unis

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone de l'entreprise 1-800-767-6933
Numéro de téléphone d'urgence de l'entreprise États-Unis : 1-800-535-5053 (INFOTRAC – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
International : 1-352-323-3500 (INFOTRAC – 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
Téléphone d'urgence Antipoison 1-800-222-1222 (24 heures)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux par la norme 2012 OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200)

| | |
|---|-------------|
| Corrosion/irritation de la peau | Catégorie 2 |
| Lésions oculaires graves/ irritation des yeux | Catégorie 2 |
| Sensibilisation cutanée | Catégorie 1 |

Éléments de l'étiquette du SGH, y compris les mises en garde

Vue d'ensemble des situations d'

Avertissement

Mentions de danger

Provoque une irritation de la peau
Provoque une irritation oculaire grave
Peut provoquer une réaction allergique cutanée

**Apparence** Liquide clair**État physique** Liquide**Odeur** Agrumes**Mises en garde - Prévention**

Lavez soigneusement le visage, les mains et toute peau exposée après la manipulation
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/protection des yeux/protection du visage
 Évitez de respirer de la poussière/ de la fumée / du gaz / de la brume / des vapeurs / des pulvérisations
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas être autorisés à sortir du lieu de travail

Conseils de mise en garde - Réponse

SI DANS LES YEUX: Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer le rinçage

Si l'irritation des yeux persiste : Obtenez un avis ou une attention médicale.

SI SUR LA PEAU: Laver avec beaucoup de savon et d'eau

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenez un avis ou une attention médicale.

Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Mises en garde - Élimination

Jeter le contenu ou le contenant à une usine d'élimination des déchets approuvée

Dangers non classés ailleurs (HNOC)**Autres renseignements**

- Nocif pour la vie aquatique avec des effets durables
- Nocif pour la vie aquatique
- Éviter les rejets dans l'environnement

Dangers généraux

Tenir hors de la portée des enfants

Veuillez consulter la section 11. Renseignements toxicologiques pour plus d'information

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| Nom chimique | CAS-Non | Poids % | Secret commercial |
|--|------------|---------|-------------------|
| D-Limonène | 5989-27-5 | 1 - 5 | * |
| Diéthylène glycol éther monobutylrique | 112-34-5 | >60 | * |
| Alcools, C9-11, éthoxylés | 68439-46-3 | 1 - 5 | * |

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition a été retenu comme secret commercial

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

Mesures de premiers soins pour différentes voies d'exposition

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appelez un médecin. Ne respirez pas de poussière/ fumée / gaz / brume / vapeurs / pulvérisation. Ne pas entrer dans les yeux, sur la peau, ou sur les vêtements.

Contact visuel Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin. Après le rinçage initial, retirez toutes les lentilles cornéennes et continuez à rincer pendant au moins 15 minutes. Gardez les yeux grands ouverts pendant le rinçage. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

Contact avec la peau Lavez immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau tout en enlevant tous les vêtements et chaussures contaminés. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Lavez immédiatement avec beaucoup d'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appelez un médecin. Des soins médicaux immédiats ne sont pas nécessaires.

Toxique - Inhalation Passez à l'air frais. Consultez un médecin. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, administrer la respiration artificielle. Utilisez la barrière pour donner la réanimation bouche-à-bouche. Des soins médicaux immédiats ne sont pas nécessaires. Si les symptômes persistent, appelez un médecin.

Ingestion Rincer la bouche. Buvez beaucoup d'eau. Si les symptômes persistent, appelez un médecin. Ne pas induire de vomissements. Nettoyez la bouche avec de l'eau et buvez ensuite beaucoup d'eau. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

Protection des secouristes Utilisez de l'équipement de protection individuelle.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et retardés

Principaux symptômes Aucune information disponible.

Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement spécial nécessaires, si nécessaire

Notes à l'intention du médecin Traiter de façon symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agent extincteur approprié

Utilisation: Produit chimique sec. Dioxyde de carbone (CO₂). Pulvérisation d'eau. Mousse résistante à l'alcool.

Support d'extinction inapproprié N'utilisez pas un courant d'eau solide, car il pourrait disperser et propager le feu.

Dangers spécifiques découlant du produit chimique

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne respirez pas de fumées. Peut provoquer une sensibilisation par inhalation et contact cutané. La décomposition thermique peut entraîner la libération de gaz et de vapeurs irritants et toxiques. Gardez le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation.

Produits de combustion dangereux Aucune information disponible.

Données sur les explosions

Sensibilité aux chocs mécaniques Aucune.

Sensibilité à la décharge statique Aucune.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome pression-demande, MSHA / NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

6. MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Enlever toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Tenir les gens à l'écart et au vent du déversement ou de la fuite. Faites attention au flashback. Prendre des mesures de précaution contre les rejets statiques.

Conseils aux intervenants d'urgence Pour la protection personnelle, voir la section 8.

Précautions environnementales

Précautions environnementales Voir la section 12 pour obtenir des renseignements supplémentaires sur l'écologie. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Ne jetez pas dans les eaux de surface ou le réseau d'égouts sanitaires. Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

| | |
|--------------------------------|---|
| Méthodes de confinement | Prévenir d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire. |
| Méthodes de nettoyage | Utilisez de l'équipement de protection individuelle. Couvrir le déversement de liquide avec du sable, de la terre ou d'autres matériaux absorbants incombustibles. Couvrir le déversement de poudre avec une feuille de plastique ou une bâche pour minimiser l'épandage. Ramassez et transférez-les dans des contenants correctement étiquetés. Absorbent-vous avec un matériau absorbant inerte. Barrage vers le haut. Prendre des mesures de précaution contre les rejets statiques. |

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE**Précautions pour une manipulation sécuritaire**

Conseils sur la manipulation sécuritaire Évitez tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Portez de l'équipement de protection individuelle. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne respirez pas de vapeurs ou ne vaporisez pas de brouillard. Ne mangez pas, ne buvez pas et ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Utiliser uniquement dans une zone munie d'une ventilation par aspiration appropriée. Pour éviter l'inflammation des vapeurs par décharge d'électricité statique, toutes les pièces métalliques de l'équipement doivent être mises à la terre. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Prenez les mesures nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui pourraient provoquer l'inflammation de vapeurs organiques).

Conditions d'entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Mesures techniques/Conditions de stockage Gardez le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir hors de la portée des enfants. Gardez les contenants bien fermés dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Tenir à l'écart de la chaleur.

Matériau d'emballage Gardez le produit dans l'emballage le produit est initialement vendu dans.

Produits incompatibles Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**Paramètres de contrôle****Lignes directrices sur l'exposition**

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|---|---|----------|------------|
| Diéthylène glycol éther monobutylique 112-34-5 | TWA : 10 ppm de fraction inhalable et vapeur | - | - |

NIOSH IDLH : Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé

Autres lignes directrices sur l'exposition Limites annulées révoquées par la décision de la Cour d'appel dans l'affaire AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11th Cir., 1992).

Contrôles d'ingénierie appropriés

Mesures d'ingénierie Douches
Douches oculaires
Systèmes de ventilation.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage Lunettes de sécurité bien ajustées. Écrans faciaux.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécial n'est requis.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition sont dépassées ou s'il y a irritation, une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA devrait être portée. Des respirateurs à air à pression positive peuvent être nécessaires pour les concentrations élevées de contaminants dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en vigueur.

Mesures d'hygiène

Assurer le nettoyage régulier de l'équipement, de l'aire de travail et des vêtements. Ne mangez pas, ne buvez pas ou ne fumez pas lorsque vous utilisez ce produit. Enlevez et lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

| | | | |
|--|-------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|
| État physique | Liquide | Odeur | Agrumes |
| Apparence | Liquide clair | Seuil d'odeur | Aucune information disponible |
| Couleur | Incolore | | |
| Biens immobiliers | | Valeurs | |
| pH | Aucune information disponible | Remarques • Méthode CMC | |
| Point de fusion | Aucune information disponible | | |
| Point d'ébullition/plage d'ébullition | > 100 °C / 212 °F | | |
| Point d'éclair | > 93 °C / 201 °F | | |
| Taux d'évaporation | Aucune information disponible | | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucune information disponible | | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | | |
| Limite supérieure d'inflammabilité | Aucune information disponible | | |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Aucune information disponible | | |
| Pression de vapeur | 14.4 | | |
| Densité de vapeur | 1.5 | | |
| Gravité spécifique | 0.967 | | |
| Solubilité dans l'eau | Miscible dans l'eau | | |
| Solubilité dans d'autres solvants | Aucune information disponible | | |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | Aucune information disponible | | |
| Température d'auto-alignement | > 232 °C / 450 °F | | |
| Température de décomposition | Aucune information disponible | | |
| Viscosité cinématique | Aucune information disponible | | |
| Viscosité, dynamique | Aucune information disponible | | |
| Propriétés explosives | Aucune information disponible | | |
| Propriétés oxydantes | Aucune information disponible | | |
| Autres renseignements | | | |
| Point d'adoucissement | Aucune information disponible | | |
| Poids moléculaire | Aucune information disponible | | |
| Teneur en COV (%) | Aucune information disponible | | |
| VALEUR DE DENSITÉ | Aucune information disponible | | |
| VALEUR DE LA MASSE VOLUMIQUE APPARENTE | Aucune information disponible | | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité**Stabilité chimique**

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans le cadre d'un traitement normal

Polymérisation dangereuse

Aucun dans le cadre d'un traitement normal.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Matériaux incompatibles

Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis

Produits de décomposition dangereux

Aucune n'est connue d'après les renseignements fournis

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

| | |
|-----------------------------|--|
| Toxique - Inhalation | Peut être nocif s'il est inhalé. Évitez de respirer des vapeurs ou des brumes. |
| Contact visuel | Risque de dommages graves aux yeux. Évitez tout contact avec les yeux. |
| Contact avec la peau | Irritant pour la peau. Évitez tout contact avec la peau. |
| Ingestion | Peut être nocif en cas d'ingestion. |

| Nom chimique | DT1 par voie orale ⁵⁰ | DT50 par voie cutanée | CL50 par inhalation |
|--|----------------------------------|-----------------------|---------------------|
| Terpènes orange 5989-27-5 | = 4400 mg/kg (RAT) | > 5 g/kg (lapin) | - |
| Alcools, C9-11, éthoxylé 68439-46-3 | 1400 mg/kg (RAT) | >2 g/kg (lapin) | - |
| 2-(2-butoxyéthoxy) éthanol 112-34-5 | = 5660 mg/kg (RAT) | = 2700 mg/kg (lapin) | - |

Information sur les effets toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Effets retardés et immédiats ainsi que effets chroniques d'une exposition à court et à long terme

| | |
|---|--|
| Corrosion/irritation de la peau | Aucune information disponible. |
| Dommages/irritation des yeux | Aucune information disponible. |
| Sensibilisation | Aucune information disponible. |
| Mutagenicité des cellules germinales | Aucune information disponible. |
| Cancérogénicité | Le tableau ci-dessous indique si chaque organisme a inscrit un ingrédient comme cancérigène. |

| Nom chimique | ACGIH | CIRC | NTP | OSHA |
|------------------------------|-------|----------|-----|------|
| Terpènes orange 5989-27-5 | - | Groupe 3 | - | X |

OSHA (Occupational Safety and Health Administration of the US Department of Labor)

X - Présent

CIRC : (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 3 - Non classable quant à la cancérogénicité chez l'homme

| | |
|---------------------------------------|--|
| Toxicité pour la reproduction | Aucune information disponible. |
| Toxicité pour le développement | Aucune information disponible. |
| STOT - exposition unique | Aucune information disponible. |
| STOT - exposition répétée | Aucune information disponible. |
| Toxicité chronique | Un contact répété peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles. Évitez les expositions répétées. |
| Effets sur les organes cibles | Yeux, Système respiratoire, Peau, Système nerveux central. |
| Danger d'aspiration | Aucune information disponible. |

Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit

Les valeurs suivantes sont calculées sur la base du chapitre 3.1 du document SGH

ATEmix (oral) > 5000 mg/kg
ATEmix (par voie cutanée) > 5000 mg/kg

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

0,72 % du mélange est constitué de composants dont les dangers pour le milieu aquatique sont inconnus

| Nom chimique | Toxicité pour les algues | Toxicité pour les poissons | Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques |
|---|---|--|---|
| Terpènes orange 5989-27-5 | - | 0,619 - 0,796: 96 h Pimephales promelas mg/LC50 en continu 35: 96 h Oncorhynchus mykiss MG/LC50 | - |
| Diéthylène glycol éther monobutylique 112-34-5 | 100: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L CE50 | 1300 : 96 h Lepomis macrochirus mg/LC50 statique | 100: 48 h Daphnia magna mg/L CE50 2850: 24 h Daphnia magna mg/L CE50 |

Persistence et dégradabilité

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Autres effets indésirables

Aucune information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Traitement des déchets

Méthodes d'élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et règlements locaux, régionaux, nationaux et internes applicables.

Emballages contaminés Ne réutilisez pas les contenants vides.

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont répertoriées avec l'État de Californie en tant que déchets dangereux.

| Nom chimique | Statut des déchets dangereux en Californie |
|------------------------------|--|
| Terpènes orange 5989-27-5 | Toxique |

14. RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

Dot Non réglementé

IMDG Non réglementé

IATA Non réglementé

15. RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationaux

TSCA Conforme
DSL/NDSL Conforme

Légende :

TSCA - Inventaire de l'article 8(b) de la Toxic Substances Control Act des États-Unis
LIS/LE - Liste intérieure des substances du Canada/Liste extérieure

Réglementation fédérale des États-Unis

LEP 313

Article 313 du titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient pas de produits chimiques assujettis aux exigences de déclaration de la Loi et du titre 40 de la partie 372 du Code of Federal Regulations.

SARA 311/312 Catégories de danger

| | |
|--|-----|
| Danger aigu pour la santé | Oui |
| Danger chronique pour la santé | Non |
| Risque d'incendie | Non |
| Libération soudaine du risque de pression | Non |
| Danger réactif | Non |

Loi sur l'assainissement de l'eau

Ce produit ne contient aucune substance réglementée en tant que polluants en vertu de la Loi sur l'assainissement de l'eau (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

CERCLA

Ce matériel, tel qu'il est fourni, ne contient aucune substance réglementée en tant que substances dangereuses en vertu de la Loi sur l'indemnisation et la responsabilité en matière d'intervention environnementale globale (CERCLA) (40 CFR 302) ou de la Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund (SARA) (40 CFR 355). Il peut y avoir des exigences spécifiques en matière de rapports au niveau local, régional ou étatique concernant les rejets de ce matériel.

Réglementation des États-Unis

Proposition 65 de la Californie

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris l'acétaldéhyde et le myrcène, qui sont connus de l'État de Californie pour causer le cancer, et l'éthylène glycol, qui est connu de l'État de Californie pour causer des malformations congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Pour plus d'informations, allez à www.P65Warnings.ca.gov.

Règlement sur le droit à l'information des États américains

Ce produit ne contient aucune substance réglementée par les réglementations de l'État sur le droit à l'information

| Nom chimique | New Jersey | Le Massachusetts | Pennsylvanie | Californie |
|--------------|------------|------------------|--------------|------------|
| Aucune | - | - | - | - |

Renseignements sur l'étiquette de l'EPA des États-Unis

Numéro d'homologation des pesticides Sans objet de l'EPA

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

| | | | | | | | | |
|--------------------|-----------------------------|---|-----------------------|---|------------------------|---|---------------------------------------|---|
| <u>NFPA</u> | Danger pour la santé | 2 | Inflammabilité | 1 | Instabilité | 0 | Dangers physiques et chimiques | - |
| <u>SSR</u> | Danger pour la santé | 2 | Inflammabilité | 1 | Danger physique | 0 | Protection personnelle | X |

Préparé par Aramsco
Santé et sécurité environnementales

Date de révision 24 Avr 2023

Note de révision

24 Avr 2023 Mettre à jour les informations sur l'ingrédient et la Prop 65

03 Jan 2020 Aucune information disponible

Références FDS d'ingrédients bruts

Clause de non-responsabilité

La (M)SDS a pour but de fournir un bref résumé de nos connaissances et de nos conseils concernant l'utilisation de ce matériel. Les informations contenues ici ont été compilées à partir de sources considérées par Bridgewater LLC comme fiables et sont exactes au meilleur de la connaissance de la Société. Il ne s'agit pas d'un document exhaustif sur les réglementations mondiales en matière de communication des dangers.

Cette information est offerte de bonne foi. Chaque utilisateur de ce matériau doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour prévenir l'exposition des employés, les dommages matériels ou le rejet dans l'environnement. Bridgewater LLC n'assume aucune responsabilité pour les blessures au destinataire de tiers, ou pour tout dommage à toute propriété résultant d'une mauvaise utilisation du produit.

Fin de la fiche signalétique